

**SITUATION TRIMESTRIELLE UNIVERS OBLIGATION SICAV
ARRETEE AU 31/12/2008**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS
TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2008.**

Dans le cadre de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration de la société « UNIVERS OBLIGATIONS SICAV » du 12 Avril 2006 pour l'audit des exercices 2006, 2007 et 2008 et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif tel que promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société couvrant la période allant du 1er Octobre au 31 Décembre 2008. Les conclusions y figurant pourraient être substantiellement modifiées compte tenu de nos vérifications subséquentes.

1. Nous avons procédé à l'examen limité des états financiers trimestriels ci-joints de l'Univers Obligations SICAV, comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2008, ainsi que l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour le trimestre clos à cette date, et des notes annexes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

2. Les organes de direction et d'administration de la société sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

Nous avons effectué cet examen selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la Société notamment ceux chargés des affaires financières et comptables et des procédures analytiques et autres appliquées aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendons compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

3. Nous avons vérifié le respect par la Société des conventions comptables de base, notamment celles relatives à l'indépendance des exercices et à la permanence des méthodes, et avons relevé qu'antérieurement à la période couverte par la présente mission, les primes et les décotes sur les obligations et valeurs assimilées étaient enregistrées parmi les résultats de la période. Un changement de méthode comptable est intervenu courant la période en cours et a consisté à enregistrer les dites primes et décotes en déduction des sommes non distribuables.

Consécutivement, la Société a procédé au retraitement rétrospectif des états financiers présentés comparativement à ceux arrêtés au 31 décembre 2008 conformément aux prescriptions de la norme comptable n° 11. Le dit retraitement a eu pour effet le transfert d'un montant de 87.109 DT de la rubrique « Sommes non distribuables » vers les rubriques « Sommes distribuables des exercices antérieurs » et « Sommes distribuables de l'exercice » respectivement pour 44.595 DT et 42.514 DT.

4. Lors de notre examen limité, nous avons relevé que:

- La participation de la société dans des organismes de placements collectifs de valeurs mobilières a atteint, au 31 décembre 2008, 4,75% de l'actif net à cette même date. Toutefois, il y a lieu de signaler que ce taux a varié au cours du trimestre concerné entre 4,73% et 5,34% dépassant ainsi le taux d'emploi maximum de 5% prévu par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25/09/2001 .
- Les liquidités de la société ont atteint, au 31 décembre 2008, 17,96% du total de l'actif à cette même date. Toutefois, il y a lieu de signaler que ce taux a dépassé au cours de deux journées du trimestre concerné, le taux d'emploi maximum de 20%, prévu par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25/09/2001, en atteignant respectivement 20,56% et 20,59%.
-

5. Sous réserve du non respect des ratios réglementaires au cours du trimestre concerné tel que décrit au paragraphe 4 ci-dessus, nous n'avons pas, sur la base de notre examen limité, relevé des éléments qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels de l'Univers Obligations SICAV arrêtés au 31 décembre 2008, tels qu'annexés aux pages 7 à 20 du présent rapport, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de trésorerie pour la période close à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprise en Tunisie.

Le commissaire aux comptes : Ahmed MANSOUR

BILAN
arrêté au 31 décembre 2008
(unité : en Dinars Tunisien)

ACTIF	Notes	31/12/2008	31/12/2007
AC1- Portefeuille-titres	3.1		
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		1 986 250,559	1 935 348,651
Obligations et valeurs assimilées		26 059 290,469	26 217 935,025
AC2- Placements monétaires et disponibilités	3.3		
Placements monétaires		9 271 982,576	10 224 811,957
Disponibilités		4 554 249,521	5 599 068,900
TOTAL ACTIF		41 871 773,125	43 977 164,533
PASSIF			
PA1- Opérateurs créditeurs	3.5	59 721,062	57 758,682
PA2- Autres créditeurs divers	3.5	3 748,474	3 496,771
TOTAL PASSIF		63 469,536	61 255,453
ACTIF NET		41 808 303,589	43 915 909,080
CP1- Capital	3.7	39 938 151,155	42 016 781,355*
CP2- Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		66 145,901	44 692,595*
Sommes distribuables de l'exercice	3.8	1 804 006,533	1 854 435,130*
ACTIF NET		41 808 303,589	43 915 909,080
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		41 871 773,125	43 977 164,533

• : Retraités pour les besoins de la comparaison

ETAT DE RESULTAT
du 1^{er} octobre 2008 au 31 décembre 2008
(unité : en Dinars Tunisien)

	Notes	01/10/2008 31/12/2008	01/01/2008 31/12/2008	01/10/2007 31/12/2007	01/01/2007 31/12/2007
PR1- Revenu du portefeuille-titres	3.2				
Dividendes		0,000	64 087,020	0,000	63 843,400
Revenu des obligations et valeurs assimilées		339 349,855	1 368 391,619	343 076,454*	1 305 965,877*
PR2- Revenu des placements monétaires	3.4	121 237,241	468 040,529	106 657,381	373 140,931
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		460 587,096	1 900 519,168	449 733,835	1 742 950,208
CH1- Charges de gestion des placements	3.6	-54 976,994	-214 973,276	-53 069,285	-194 334,564
REVENU NET DES PLACEMENTS		405 610,102	1 685 545,892	396 664,550	1 548 615,644
PR3- Autres produits		0,000	759,442	0	0
CH2- Autres charges	3.6	-10 661,270	-44 719,673	-10 877,350	-42 107,416
RESULTAT D'EXPLOITATION		394 948,832	1 641 585,661	385 787,200	1 506 508,228
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation	3.8	161 122,541	162 420,872	281 775,211	347 926,902
SOMMES DISTRIBUTABLES DE L'EXERCICE		556 071,373	1 804 006,533	667 562,411	1 854 435,130
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-161 122,541	-162 420,872	-281 775,211	-347 926,902
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		4 405,810	7 724,697	9 327,276*	-37 062,110*
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		0,000	-30 400,800	0,000	-4 604,500
Frais de négociation		0,000	0,000	0,000	0,000
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		399 354,642	1 618 909,558	395 114,476	1 464 841,618

* : Retraités pour les besoins de la comparaison

VARIATION DE L'ACTIF NET
du 1^{er} octobre 2008 au 31 décembre 2008
(unité : en Dinars Tunisien)

	01/10/2008 31/12/2008	01/01/2008 31/12/2008	01/10/2007 31/12/2007	01/01/2007 31/12/2007
AN1- Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation				
Résultat d'exploitation	394 948,832	1 641 585,661	385 787,200*	1 506 508,228*
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	4 405,810	7 724,697	9 327,276*	-37 062,110*
Variation des plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0,000	-30 400,800	0,000	-4 604,500
Frais de négociation de titres	0,000	0,000	0,000	0,000
AN2- Distributions de dividendes	0,000	-1 477 869,800	0,000	-1 411 639,232
AN3- Transactions sur le capital				
Souscriptions				
- Capital	9 766 161,468	36 259 189,436	12 792 596,393	34 331 880,352
- Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	-12 160,053	-34 030,741	-1 689,009	-5 304,910
- Régularisation des sommes distribuables	411 187,342	1 494 948,491	513 671,002	1 302 651,935
Rachats				
- Capital	-5 969 769,024	-38 329 345,587	-6 133 344,311	-22 701 250,471
- Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	7 969,040	25 599,995	1 534,744	5 043,242
- Régularisation des sommes distribuables	-249 906,530	-1 665 006,843	-231 895,791	-871 160,259
VARIATION DE L'ACTIF NET	4 352 836,885	-2 107 605,491	7 335 987,504	12 115 062,275
AN4- Actif net				
En début de période	37 455 466,704	43 915 909,080	36 579 921,576	31 800 846,805
En fin de période	41 808 303,589	41 808 303,589	43 915 909,080	43 915 909,080
AN5- Nombre d'actions				
En début de période	360 227	418 545	352 346	302 926
En fin de période	397 966	397 966	418 545	418 545
VALEUR LIQUIDATIVE	105,055	105,055	104,925	104,925
AN6- Taux de rendement	4,11%	4,23%	4,23%	4,12%

- : Retraités pour les besoins de la comparaison

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
Exercice clos le 31 décembre 2008
(unité = en Dinar Tunisien)

1. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2008 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Principes comptables appliqués

Les états inclus dans les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments des portefeuille-titres à

leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété à leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composant du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2008 ou à la date antérieure la plus récente.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant le 10 dernières séances de bourse précédant la date du 31/12/2008, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent. L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond à la valeur mathématique des titres de la société émettrice.

2.3. Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 31/12/2008 ou à la date antérieure la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant le 10 dernières séances de bourse précédant la date du 31/12/2008, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent. L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond à la valeur mathématique des titres de la société émettrice.

2.4. Changement de méthode comptable

Les changements ont touché la méthode de comptabilisation de la différence d'estimation des titres des créances à long terme acquis par la sicav avec une sur-cote par rapport à leurs prix de remboursement.

Avant l'arrêté des ces états financiers, la différence d'estimation était constatée au débit du compte (produit) revenu des obligations et valeurs assimilées par le crédit du compte (stock) Obligations et valeurs assimilées.

Les états financiers arrêtés au 30/09/2008, ont repris ses différences d'estimations pour l'année 2008 au débit du compte (capital) Variation de la différence d'estimation par le crédit du compte (stock) Différence d'estimation sur obligations et valeurs assimilées.

Pour les besoins de la comparaison, les états financiers antérieurs ont été retraités en conséquence.

	Situation 31/12/2007 Avant retraitement	Situation 31/12/2007 après retraitement	Retraitement
Capital	42 103 890,955	42 016 781,355	-87 109,60
Sommes distribuables	1 812 018,13	1 899 127,73	-87 109,60
Sommes distribuables des exercices antérieurs	97,475	44 692,595	44 595,12
Sommes distribuables de l'exercice	1 811 920,650	1 854 435,130	42 514,48

3. Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

3.1. Note sur le portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2008 à 28 045 541,028 dinars contre 28 153 283,676 dinars au 31/12/2007 et se détaille ainsi :

Titres OPCVM

Titres des OPCVM	Nombre de titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2008	% de l'Actif Net
FCP CAP ET GAR	300	300 000,00	315 362,70	0,75
GO SICAV	1 900	197 702,58	196 444,80	0,47
SANADETT SICAV	3 283	353 446,17	354 724,87	0,85
SICAV ENTREPRISE	10 744	1 103 683,51	1 119 718,19	2,68
Total	16 227	1 954 832,254	1 986 250,559	4,75

Titre de créance émis par le Trésor négociable sur le marché financier

Emprunts d'Etat	Nombre de titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2008	% de l'Actif Net
BTA 6.1% 10/2013 7ANS	1 000	982 300,00	998 719,58	2,39
BTA 6.1% 10/2013 7ANS	1 000	981 300,00	997 681,42	2,39
BTA 10 ANS 6.5% 03/2009	500	514 250,00	521 975,80	1,25
BTA 10 ANS 6.5% 03/2009	500	514 500,00	521 990,18	1,25
BTA 10 ANS 6.75% 2010	200	190 900,00	206 573,00	0,49
BTA 10 ANS 6.75% 2010	1 000	1 000 500,00	1 039 309,06	2,49
BTA 10 ANS 6.75% 2010	1 000	1 000 000,00	1 039 205,60	2,49
BTA 6 ANS 6% 2012	1 000	991 300,00	1 033 051,51	2,47
BTA 10 ANS 7.5% 2014	500	517 250,00	530 787,81	1,27
BTA 10 ANS 7.5% 2014	500	517 000,00	530 653,70	1,27
BTA 10 ANS 7.5% 2014	310	321 098,00	329 570,98	0,79
BTA 10 ANS 7% 2015	1 000	1 035 370,00	1 074 166,94	2,57
BTA 10 ANS 7% 2015	1 600	1 669 744,00	1 727 647,16	4,13
BTA 10 ANS 7% 2015	1 000	1 025 000,00	1 069 208,70	2,56
BTA	11 110	11 260 512,000	11 620 541,426	27,79

Obligations de sociétés et valeurs assimilées

Obligations et Valeurs Assimilées	Nombre de titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2008	% de l'Actif Net
AIL 2005 TF 6.5% TRB	8 000	320 000,00	326 336,00	0,78
AIL 2007 6.875%	10 000	800 000,00	801 808,00	1,92
AIL 2008 5 ANS 6,5%	10 000	1 000 000,00	1 013 248,00	2,42
AMEN BANK 2006 TMM+1%	5 000	450 000,00	470 712,00	1,13
ATB 2007/1 C D TMM+2%	8 000	768 000,00	794 899,20	1,90
ATL 2003/1 TF 7.4%	4 000	80 000,00	83 788,80	0,20
ATL 2006/1 TF 6.5%	5 000	500 000,00	514 248,00	1,23
ATL 2008/1 6.5%	9 500	950 000,00	979 237,20	2,34
ATL SUB 2008-1 7% 10ANS	10 000	1 000 000,00	1 020 256,00	2,44
ATT B 2008 CAT A 6.85%	10 000	1 000 000,00	1 000 152,00	2,39
BIAT 2002 TMM+1%	1 000	20 000,00	20 060,00	0,05
BTEI 2004 TV TMM+1.25%	4 000	240 000,00	246 476,80	0,59
BTKD 2006 6.25%	20 000	1 200 000,00	1 202 304,00	2,88
CIL 2002/2 TF 7.5% TRA	1 000	20 000,00	20 352,00	0,05
CIL 2004/1 TF 7%	3 000	180 000,00	182 568,00	0,44
CIL 2004/1 TF 7%	2 000	120 000,00	121 712,00	0,29
CIL 2005/1 TF 7%	5 000	400 000,00	404 848,00	0,97
EL WIFAK LEAS06/1 6.5%TRB	1 000	60 000,00	61 581,60	0,15
GL 2003/2 TRATF 7.5%	2 000	120 000,00	126 216,00	0,30
HL 2008/1 TF 6.9%	5 000	500 000,00	517 696,00	1,24
MOURADI PALACE05 TRB 6.5%	1 700	170 000,00	174 649,84	0,42
SELIMACLUB02 TR/B7.5%	2 000	80 000,00	82 590,40	0,20
SEPCM 2002 7ANS 7.5%	1 000	28 575,00	29 871,80	0,07
SKANES 2003 TRD 7.25%	1 500	90 000,00	92 931,60	0,22
STM 2007 TRC 6.5%	2 000	200 000,00	202 905,60	0,49
STM 2007 TRC 6.5%	5 000	500 000,00	507 264,00	1,21
TL 2003/1 7.4% 5ANS	8 000	161 216,00	168 747,40	0,40
TL 2004-1TF 7.4%	4 000	80 000,00	83 190,40	0,20
TL 2004/2 TMM+1.4%	5 000	200 000,00	208 020,00	0,50
TL 2004/2 TMM+1.4%	5 000	200 000,00	208 020,00	0,50
TL 2006-1 TF 6.5%	10 000	600 000,00	604 016,00	1,44
TL 2007/2 6.5%	5 000	500 000,00	524 080,00	1,25
TL 2007-1 TF 5ANS	5 000	400 000,00	400 284,00	0,96
TL SUB 2007 TF 7%	5 000	400 000,00	409 452,00	0,98
TOUTA 2002 TR/B 7.5%	1 000	20 000,00	20 322,40	0,05
UNIFACTOR 05/1 TF6.5% TRA	20 000	800 000,00	813 904,00	1,95
Total des obligations admises à la cote	204 700	14 157 791,000	14 438 749,043	34,54

Les entrées en portefeuille titres durant le quatrième trimestre 2008 se détaillent ainsi :

Désignation	Date	Quantité	Coût d'acquisition
Obligations de sociétés :		10 000	1 000 000,000
ATTIJARI BANK 2008 A	24/12/2008	10 000	1 000 000,000
TOTAL		10 000	1 000 000,000

Les sorties du portefeuille titres du 1^{er} octobre 2008 au 31 décembre 2008 se détaillent ainsi :

Désignation	Date	Coût d'acquisition	Coupon encaissé/Coût de cession	Plus ou moins values
- Obligations de sociétés :		1 113 600,000	1 113 600,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 CIL 2005/1 TF	14/10/2008	100 000,000	100 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 TL 2006/1 TF	15/11/2008	200 000,000	200 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 3360 BTKD 1998	01/12/2008	33 600,000	33 600,000	0,000
REMBOURSEMENT 1000 BIAT 2002	10/12/2008	20 000,000	20 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 AIL 2007	17/12/2008	200 000,000	200 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 20000 BTKD 2006	18/12/2008	400 000,000	400 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 TL 2007-1 TF	27/12/2008	100 000,000	100 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 3000 GL 2001/2	31/12/2008	60 000,000	60 000,000	0,000
-Titre de créance émis par le Trésor négociable sur le marché financier		0,000	0,000	0,000

-Titres OPCVM :		0,000	0,000	0,000
TOTAL		1 113 600,000	1 113 600,000	0,000

3.2 Note sur les revenus de portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titres totalisent 274 873,055 dinars pour la période du 1^{er} octobre 2008 au 31 décembre 2008 et se détaillent ainsi :

Revenus des Obligations et valeurs assimilées :	du 01/10/2008 au 31/12/2008	du 01/10/2007 au 31/12/2007
Dividendes		
- Titres OPCVM	0,000	0,000
Revenus des obligations		
- Intérêts	188 974,303	168 044,477
Revenus des titres de créance émis par le Trésor négociable sur le marché financier		
- Intérêts	150 375,552	175 031,977
TOTAL	339 349,855	343 076,454

3.3. Note sur les placements monétaires et les disponibilités

Les montants placés sur le marché monétaire et les avoirs disponibles s'élèvent au 31/12/2008 à 13 826 232,097 Dinars et se détaillant comme suit :

- Les placements monétaires :

Bons de Trésor	Taux en %	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2008	% actif
BTC 52S 271009 5,27%	5,27%	1 700	1 610 830,848	1 625 114,132	3,89%
BTC 52S 271009 5,27%	5,27%	400	379 764,061	382 533,683	0,91%
BTC 52S 271009 5,27%	5,27%	1 000	950 334,716	956 519,118	2,29%
Bons de Trésor			2 940 929,625	2 964 166,933	7,09%

Billets de Trésorerie	Taux en %	Emetteur	Garant	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2008	% actif
Billets de Trésorerie 24/03/2009	6,85%	SITMA	BTL	123 911,002	148 534,728	0,36%
Billets de Trésorerie 19/03/2010	7,00%	SITMA	BTL	158 178,088	189 843,250	0,45%
Billets de Trésorerie 22/02/2013	7,00%	SIHM	BTL	1 000 000,000	1 048 844,445	2,51%
Billets de Trésorerie 02/05/2009	6,30%	SHK	BTL	200 000,000	206 832,000	0,49%
Billets de Trésorerie 02/05/2010	6,60%	SHK	BTL	200 000,000	207 157,334	0,50%
Billets de Trésorerie 25/09/2010	6,25%	MEUBLATEX	BTL	500 000,000	506 805,555	1,21%
Billets de Trésorerie 25/09/2011	6,50%	MEUBLATEX	BTL	500 000,000	507 077,778	1,21%
Billets de Trésorerie 25/09/2012	6,75%	MEUBLATEX	BTL	450 000,000	456 615,000	1,09%
Billets de Trésorerie 12/04/2009	6,10%	ELECTROSTAR	BTK	1 500 000,000	1 553 680,000	3,72%
Billets de Trésorerie 02/03/2009	7,40%	ELECTROSTAR		492 734,413	495 075,547	1,18%
Billets de Trésorerie 30/03/2009	6,50%	ELECTROSTAR		987 207,872	987 350,006	2,36%
Total des Billets de Trésorerie				6 112 031,375	6 307 815,643	15,09%

Total des placements monétaires					9 271 982,576	22,18%
--	--	--	--	--	----------------------	---------------

- Les disponibilités :

Disponibilités	Taux en %	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2008	% actif
Placements à terme	-				
PLT ATB3MD 4.8% 18122008	4,80%	2 500	2 500 000,00	2 503 733,334	5,99%
Total des placements à terme			2 500 000,00	2 503 733,334	5,99%
Avoir en Banque				2 050 426,305	4,90%
Intérêts courus sur compte bancaire				89,882	0,00%
Total des disponibilités				4 554 249,521	10,89%

3.4. Note sur les revenus des placements monétaires

Le revenu des placements monétaires et la rémunération du compte de dépôt, durant le 4^{ème} trimestre 2008, s'élève à 121 237,241 dinars et se détaille comme suit :

Revenus des placements monétaires	du 01/10/2008 au 31/12/2008	du 01/10/2007 au 31/12/2007
Rémunération du compte de dépôt	4 445,938	2 986,900
Revenus des Billets de Trésorerie	81 473,941	75 296,918
Revenus des Certificats de Dépôt	0,000	281,350
Revenus des BTC	23 237,308	21 471,102
Placement à terme	12 080,054	6 621,111
Autres produits divers sur opérations financières		0,000
TOTAL	121 237,241	106 657,381

3.5. Notes sur le passif

Le total des passifs exigibles s'élève au 31/12/2008 à 63 469,536 dinars et se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
Opérateurs Créditeurs	59 721,062	57 758,682
Gestionnaire	51 832,250	49 880,182
Dépositaire	3 568,700	3 558,500
Commissaire aux comptes	4 320,112	4 320,000
Autres Créditeurs Divers	3 748,474	3 496,762
Etat Impôts et Taxes	347,774	354,506
Conseil du Marché Financier	3 400,700	3 142,256
TOTAL	63 469,536	61 255,444

3.6. Notes sur les charges

Nature des charges	du 01/10/2008 au 31/12/2008	du 01/10/2007 au 31/12/2007
Charges de gestion des placements	54 976,994	53 069,285
Commissions de gestions	51 832,250	49 880,182
Commissions de dépôt	892,400	892,400
Honoraire du commissaire aux comptes	2 252,344	2 296,703
Autres Charges	10 661,270	10 877,350
Redevances CMF sur les OPCVM	9 761,074	9 393,335
Taxes Collectivités Locales et timbres fiscaux	901,895	1 098,305
Frais d'actes, d'enregistrements et de publications	0,000	100,600
Frais Bancaires	-1,699	285,110
Autres Charges		
TOTAL	65 638,264	63 946,635

3.7. Notes sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours du 4^{ème} trimestre 2008 se détaillent ainsi :

Capital au 30/09/2008		
Montant		36 237 342,360
Nominal		36 237 342,360
Nombre de titres		360 227
Nombre d'actionnaires		329
Souscriptions réalisées		
Montant		9 754 001,415

Nominal	9 766 161,468
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice en cours	-12 160,053
Nombre de titres émis	97 083
Nombre d'actionnaires nouveaux	15
Rachats effectués	
Montant	-5 961 799,984
Nominal	-5 969 769,024
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice en cours	7 969,040
Nombre de titres rachetés	-59 344
Nombre d'actionnaires sortants	-29
Capital au 31/12/2008	
Montant	39 938 151,155
Nominal	40 033 734,804
Plus ou moins values réalisées	-30 400,800
Plus ou moins values potentiel sur titres	7 724,697
Frais de négociation	0,000
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice en cours	-8 430,746
Modification comptable	-64 476,800
Nombre de titres	397 966
Nombre d'actionnaires	315

3.8. Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice et des exercices antérieurs augmentés et diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'action.

	31/12/2008	31/12/2007
Résultats distribuables	1 641 585,661	1 506 508,228
Régularisations de l'exercice	162 420,872	347 926,902
Sommes distribuables	1 804 006,533	1 854 435,130

4. Autres informations

4.1. Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV est confiée à la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière SCIF - Intermédiaire en Bourse. Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société.

En vertu de la convention de gestion signée le 25/08/2000 telle que modifiée par l'avenant du 08 février 2005, entre la Société Univers Obligations SICAV et la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière « SCIF », la commission de gestion revenant à cette dernière était fixée à 0,4% HT de l'actif net de la SICAV.

Le Conseil d'Administration de la SICAV réuni le 13/03/2007, a autorisé l'augmentation de la commission de gestion à 0,45% HT de l'actif net de la SICAV.

En date du 26 mars 2007, la SCIF a signé un avenant à la convention de gestion avec Univers Obligations SICAV portant le niveau de la commission de gestion de 0,4% HT à 0,45% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent.

4.2. Rémunération du dépositaire

L'ATB assure les fonctions de dépositaire des avoirs de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV. Elle est chargée à ce titre :

- de la conservation des titres de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV.
- de l'encaissement des coupons échus des titres revenant à la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV.

En contre partie de ses services, l'ATB perçoit une rémunération annuelle forfaitaire égale à 3.000,000 dinars HT payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent.

4.3. Honoraires du Commissaire aux Comptes

Les honoraires du Commissaire aux Comptes sont à la charge de UNIVERS OBLIGATIONS SICAV. Les frais pris en charge aux titres de l'année 2007 sont de 8.960,000 dinars TTC.

4.4. Redevance CMF sur les OPCVM

La redevance perçue par le Conseil du Marché Financier sur Univers Obligations SICAV est fixée à 1/365 de 0,1% de l'actif net, arrêté quotidiennement.

La commission est acquittée par Univers Obligations SICAV au profit du CMF est calculée sur la base de l'actif net constaté lors de l'établissement de chaque valeur liquidative. L'actif net utilisé est celui calculé avant provisionnement des redevances dues au CMF de la journée.

Le montant de cette redevance est versé au CMF par le gestionnaire de la SICAV, et ce, au plus tard le dernier jour ouvrable de la première quinzaine du mois suivant.

4.5. Etat Impôts et Taxes

Ce poste représente :

- la TCL sur les revenus bruts de la SICAV ;
- les droits de timbres.

4.6. Frais d'actes, d'enregistrements et de publications :

Il s'agit des frais d'enregistrements, de publications et d'insertions au Journal Officiel des documents des assemblées générales et des conseils d'administration.

4.7. Frais bancaires :

Il s'agit des frais sur encaissement chèque et les frais des placements monétaires.